

Charte Sociale, Sociétale et Environnementale R.E.C.

A travers cette charte je certifie que la société R.E.C. s'engage :

- A respecter et à faire respecter par ses partenaires sans réserve la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail de 1998* et notamment les dispositions suivantes:
 - ✓ Refus de l'esclavage et du travail forcé
 - ✓ Liberté d'association et de négociation collective
 - ✓ Bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession
 - ✓ Respect des lois et des normes en vigueur concernant nos activités
- A sensibiliser l'ensemble des employés de la société à l'importance de respecter un comportement éthique et à mettre en œuvre des pratiques commerciales éthiques
- A adopter une gestion environnementale responsable en appliquant les règles générales protégeant l'environnement et notre planète
- A poursuivre l'application des directives Européennes RoHS et Reach comme REC le fait depuis 2006.
- A mettre en place avec nos Clients et nos Fournisseurs la directive Européenne concernant les PFAS** dans les meilleurs délais.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre du respect du personnel, et plus généralement de tous nos partenaires ainsi que de notre environnement.

Car chacun ,à sa place, se doit de participer à ses actions :

- ✓ Dans sa gestion du travail, pour R.E.C.
- ✓ Dès la conception des produits, pour nos clients
- ✓ Tout au long des chaînes de fabrication, pour nos fournisseurs
- ✓ Lors de la mise en place des matériels sur les sites finals d'utilisation, pour nous tous.

A Plessis Pâté le 15 août 2023

Alexandre Rébecchi



Pensez à la planète, évitez d'imprimer ce document

* L'ensemble de la déclaration et des conventions est consultable sur : <http://www.ilo.org/public/french/standards/ipec.htm>

**Pour les informations sur les PFAS voir le site [PFAS : des substances chimiques dans le collimateur | Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail](#)



www.recelectronique.fr

